

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2375

présenté par
M. Baupin
-----**ARTICLE 51**

I. – À l’alinéa 31, substituer aux mots :

« lorsqu’elles sont remises »

les mots :

« à la remise d’informations ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 32.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.